



N° 09/21
18/05/2021

BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM

BRUITS DE VOISINAGE :

Les beaux jours sont de retour ; nous vous rappelons l'arrêté municipal du 7 mai 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage qui fixe les règles suivantes :

« les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et pourront être pratiquées les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 20 heures »

Les activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs organisées de manière ponctuelles ou habituelles susceptibles de causer une gêne peuvent être subordonnées à autorisation municipale préalable.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES :



Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin.

Afin d'organiser les deux scrutins dans le respect des règles sanitaires, la Préfecture a autorisé le déplacement du bureau de vote à l'école élémentaire pour les deux tours de scrutin.

Merci de noter ce changement exceptionnel : attention les cartes électorales ne seront pas modifiées et porteront toujours la mention du bureau de vote habituel.

DÉCO D'ÉTÉ 2021 :

Le gouvernement japonais a décidé d'interdire la venue de spectateurs étrangers sur son sol pour les Jeux Olympiques (23 juillet-8 août 2021) et paralympiques (24 août-5 septembre) qui devaient se dérouler en 2020 mais qui ont été reportés d'un an en raison de la pandémie de coronavirus.

Nous aussi, nous avons reporté la déco d'été de 2020 à 2021 : celle des JO de Tokyo avec rétrospective sur les différents JO d'été et d'hiver. Mais nous, nous avons des spectateurs : VOUS !

Vous pourrez donc admirer la cinquantaine de logos ainsi que les propositions de logo des différents pays candidats, car ils sont souvent plus beaux, originaux et colorés, que les logos retenus en définitive et ce, dès que les fleurs d'été seront plantées.

A propos du logo officiel des JO de Tokyo :



Ce design en damier bleu indigo, couleur traditionnelle japonaise, est l'emblème de l'harmonie, il représente l'élégance et le raffinement qui caractérisent l'archipel.

Composé de trois types de rectangles différents, le design incarne le message d' **'unité dans la diversité'**. Il exprime la volonté de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques une plateforme servant à promouvoir la diversité et à connecter les gens du monde entier.

Les deux emblèmes sont composés avec les mêmes formes et le même nombre de rectangles.

**« Nous sommes tous différents, et c'est ce qui fait notre charme.
Nous sommes tous différents et c'est ce qui nous unit. »**

L'émotion et l'excitation du sport peuvent être partagées par tous, sur l'ensemble de la planète.

L'équipe des bénévoles de l'atelier déco.

PROMENADE DES CHIENS :

Vous êtes nombreux à promener vos chiens dans les rues, les champs, la forêt, etc...

Nous vous rappelons que vos chiens doivent être tenus en laisse obligatoirement pour éviter tous risques d'accidents. Merci de ne pas lâcher vos chiens aux abords du village !

Par ailleurs, nous distribuons des sachets pour le ramassage des crottes ; des distributeurs sont à votre disposition et au besoin, vous pouvez vous rendre en mairie. Mais, trop souvent, des habitants excédés à juste titre, nous signalent que des propriétaires de chiens laissent leurs déjections sur la voirie ou sur les chemins ruraux.

Merci de respecter votre voisinage et de ramasser les crottes de vos chiens !

HISTOIRE DE MATZENHEIM :

Notre commune a décidé de s'engager dans la rédaction d'un livre retraçant l'histoire de Matzenheim, à travers son patrimoine, ses personnages célèbres, ses fêtes et associations, mais aussi les épisodes importants que le village a connus.

Ce travail de transmission de la mémoire collective ne peut se faire sans vous. Il va démarrer par la collecte de photos anciennes. Merci de bien vouloir déposer celles que vous auriez, dans une enveloppe fermée avec vos coordonnées, au secrétariat de la mairie.

Elles seront scannées avant restitution

Une réunion d'information sera organisée à destination des habitants souhaitant contribuer à la rédaction de ce livre, lorsque les conditions sanitaires le permettront à nouveau



CINÉMA REX BENFELD :

Dans le cadre de sa réouverture, le cinéma Rex de Benfeld vous propose un programme de choix pour sa réouverture.

A l'affiche du 19 mai au 8 juin 2021 :

100% loup ; Adieu les cons ; Drunk ; La chouette en toque ; Stardog et Turbocat ; Le dernier voyage ; ADN ; Les bouchetrous ; Falling ; Envole-moi ; Michel-Ange ; Slalom ; Si le vent tombe.

Port du masque obligatoire dans l'enceinte du cinéma et de dès votre arrivée !

Tarifs :

tarif plein : 6,30 € - tarif réduit* : 5 € - 14 ans : 4 € - abonnement 5 places : 25 € ; supplément 3D : 1,50 €

*lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, comité d'entreprise, familles nombreuses, seniors (+ 60 ans) et handicapés.

www.latoileduried.org

VENTE DE FLEURS : TERREAU

Toutes les demandes de terreau n'ayant pas pu être honorées lors de la vente de fleurs du Comité des fêtes, une livraison supplémentaire va avoir lieu cette semaine.

Si vous souhaitez acheter un complément au tarif de 8,50 € le sac de 70 L vous pouvez vous inscrire en Mairie ou par mail : matzenheim.comitedesfetes@gmail.com en indiquant vos nom, prénoms adresse, numéro de téléphone et nombre de sacs.

Retrait des commandes le samedi 22 mai de 11h à 12h aux ateliers communaux (livraison possible pour les plus de 70 ans sur demande).

Paieement par chèque.

Commune de MATZENHEIM Plan local d'urbanisme Modification simplifiée n°3

Mise à disposition du public

La commune engage une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme qui consiste à :

- Reclasser en zone UB 3 parcelles de la zone IAU,
- Modifier la règle s'appliquant aux clôtures en zone UB, le long de la RD 1083 (article 11 UB),
- Fixer une norme de stationnement dans le secteur de zone NT (château de Werde) : les zones A pour les maisons d'habitations des exploitants, et la zone UX pour les logements de fonction : 2,5 places par logement créé,
- Compléter les articles relatifs aux accès en zones A et N,
- Mettre à jour le règlement du PLU suite à la suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols),
- Modifier le plan du règlement et le règlement écrit suite à l'approbation du nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Il (Arrêté Préfectoral en date du 30 Janvier 2020),
- Modifier le plan du règlement et le règlement écrit suite à l'Arrêté Préfectoral du 29 Avril 2019 instaurant d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) autour des canalisations de transport d'hydrocarbures (prise en compte des risques technologiques).

Le dossier de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public du **mardi 25 mai 2021 au vendredi 25 juin 2021** aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **Le lundi de 7h30 à 12h et de 17h15 à 20h15**
- **Du mardi au samedi de 7h30 à 12h**

Les horaires d'ouverture pourront également être adaptés en fonction de l'évolution de la réglementation relative à la situation sanitaire.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Maire par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : **mairie-matzenheim@wanadoo.fr**

Toutefois, en raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera demandé au public de respecter les mesures suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel. En outre, des mesures particulières d'accueil du public en mairie seront mises en place avec la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : **<http://www.matzenheim.fr/>**